

Commission Consultative Paritaire Unifiée

Déclaration Liminaire

19 février 2026

Monsieur le président,

Mesdames, messieurs,

L'**UNSA Défense** regrette que cette première commission consultative paritaire unifiée (CCPU) de l'année se tienne sans les collèges 2 et 3. En effet, nous espérions disposer d'une présentation des données statistiques concernant les agents contractuels au sein de notre ministère, ainsi qu'un bilan des décisions prises par les employeurs suite aux avis émis lors de nos précédentes CCPU. Pouvons-nous espérer obtenir ces informations lors de la CCPU de juin ou au moins lors de la dernière de l'année ?

Alors que les agents évoluent dans une grisaille à la fois météorologique et sociale, l'**UNSA Défense** espère que la note de gestion des agents sous contrat paraîtra prochainement afin de leur apporter un peu plus de visibilité et de sérénité. En effet, sa parution tardive l'an dernier avait entraîné de fortes inquiétudes chez ces agents, ainsi que des retards dans le traitement de leurs revalorisations.

L'**UNSA Défense** profite également de cette CCPU pour attirer votre attention sur plusieurs situations préoccupantes qui perdurent au sein de notre ministère.

Tout d'abord, l'**UNSA Défense** est encore trop souvent témoin d'emploi d'agents contractuels en CDD de courtes durées (4 mois, 6 mois, 1 an), renouvelés pendant plus de 6 ans sur un même poste. Ces agents vivent ainsi dans une précarité durable alors même que le besoin semble pérenne. Pourquoi ne pas envisager leur CDisation ou leur recrutement sans concours ? Comment expliquer que ces situations passent sous les radars ?

Par ailleurs, l'**UNSA Défense** est régulièrement sollicitée pour des problèmes de revalorisations. Certains agents contractuels n'ont pas été revalorisés depuis 5 ans. Est-ce acceptable ? Aujourd'hui, la revalorisation est le seul moyen de progresser et de fidéliser les agents. L'assouplissement des règles de gestion, notamment la possibilité d'attribuer davantage de points à certains et moins à d'autres, peut engendrer des effets pervers. L'**UNSA Défense** s'interroge sur cette mesure, qui peut être pénalisante et dont la mise en œuvre manque de transparence au sein des établissements. Ne pourrait-on pas envisager des conditions similaires à celles des fonctionnaires, avec une revalorisation triennale fixe de 15, 30 ou 45 points selon la catégorie, complétée par une part-variable ou prime liée à la manière de servir de l'agent ?



De plus, trop de contractuels rencontrent encore des difficultés concernant l'indemnisation des heures supplémentaires. Lors de la dernière CCPU, vous nous aviez annoncé une note de gestion englobant l'ensemble des jours de travail atypiques (dimanche, jours fériés, heures supplémentaires) afin de sanctuariser la gestion de ces rythmes de travail particuliers. Pouvez-vous nous indiquer où en est l'élaboration de cette note ?

L'**UNSA Défense** déplore également le retard dans la mise en œuvre de la subrogation. Trop d'agents subissent les conséquences de la gestion de leurs arrêts maladie par les CMG et la DGFIP, parfois plus d'un an après, ce qui crée des situations personnelles très complexes et anxiogènes. Les agents doivent alors contester des trop-perçus prélevés par l'administration sans information claire.

Pour conclure, l'**UNSA Défense** réitère sa demande d'ouverture d'un chantier visant à offrir des perspectives d'évolution de carrière voire de titularisation aux agents contractuels, en tenant compte de l'ensemble de leur expérience professionnelle.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'**UNSA Défense** vous remercie de votre attention.